

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de TALLENDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le Code de la Route,

En raison d'un stationnement de camion (ALTER ECO 63) 238 boulevard Clémentel 63100 CLERMONT-FERRAND, pour livraison de matériaux (portes) pour le 1 rue des Fours, chez M. REDON Philippe,

A R R E T E

Article 1 :

Le stationnement sera interdit, sur les places situées devant le 1 rue des Fours, du **mardi 27 au jeudi 29 décembre 2022 inclus**.

Article 2 :

La signalisation et les déviations nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mises en place sous la responsabilité du demandeur.

Article 3 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 4 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende,

Le 14 décembre 2022

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

